

A87
23/10/04

ACIER LEGER TRANSFORME

Société à responsabilité limitée
au capital de 16 400 euros
Siège social : 341 Avenue du Trace
40700 HAGETMAU
439601402 MONT DE MARSAN

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
REUNIE EXTRAORDINAIREMENT LE 31 OCTOBRE 2003**

L'an deux mille trois, et le TRENTE ET UN OCTOBRE, à 7 Heures 30, les associés se sont réunis à PORTES-LES-VALENCE (26), Avenue Pierre Brossolette, en assemblée générale.

Sont présents :

- Monsieur DURAND Maurice,
représentant deux cent soixante douze parts en pleine propriété, ci 272 parts
- Monsieur FOURNIER Michel,
représentant trois cent quatre vingt quatre parts en pleine propriété, ci 384 parts

Total des parts présentes ou représentées : 656 parts en pleine propriété sur les 656 parts composant le capital social.

Monsieur DURAND Maurice préside la séance en qualité de Gérant associé.

Le Président constate que les associés présents possèdent 656 parts sociales sur les 656 composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport de la gérance ;
- le texte des résolutions proposées.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- Constatation de la démission d'un co-gérant
- Pouvoirs en vue des formalités.

Le Président donne ensuite lecture du rapport de la gérance. Il expose que Monsieur Michel FOURNIER a, par courrier en date du 8 SEPTEMBRE 2003, fait part de son intention de démissionner de ses fonctions de co-gérant ; il propose à l'assemblée d'en prendre acte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION D'UN CO-GERANT

L'assemblée générale, après avoir entendu l'exposé de la gérance, déclare prendre acte de la démission de Monsieur FOURNIER de ses fonctions de co-gérant avec effet au 8 SEPTEMBRE 2003. Monsieur Maurice DURAND reste seul gérant de la Société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIÈME RESOLUTION

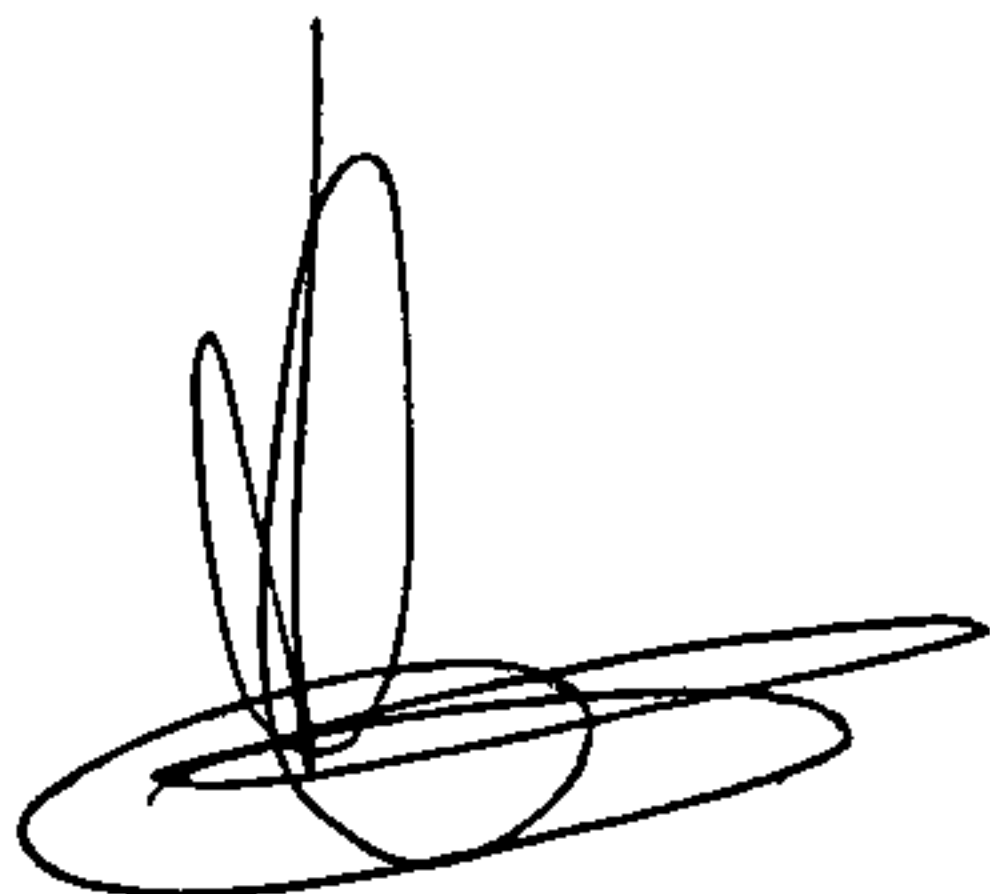
L'assemblée générale délègue tous pouvoirs à la gérance ainsi qu'au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité requises en exécution des présentes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

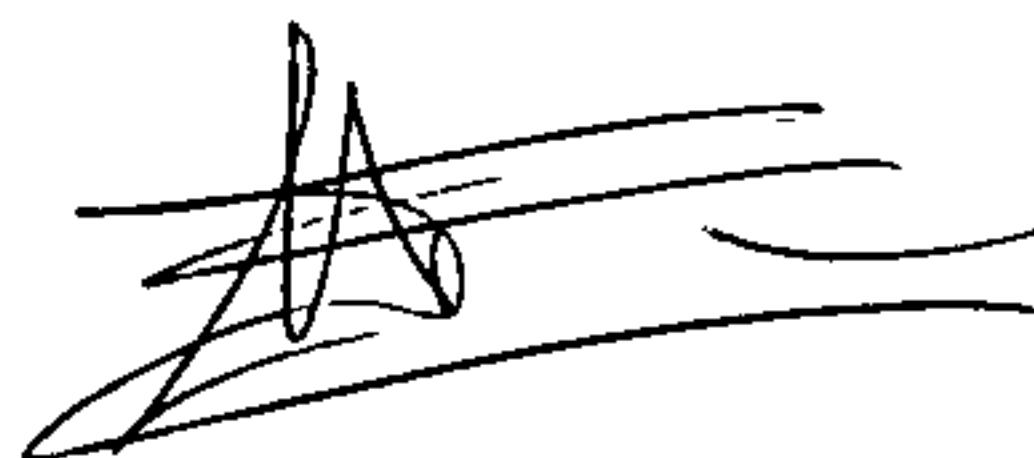
Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à ..Dix..Heures

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Gérant et les associés présents.

Le Gérant :

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the bottom.

Les associés :

A handwritten signature in black ink, featuring a series of horizontal strokes with a central, more complex mark.

MICHEL FOURNIER

Route de Poudenx
40700 Morganx

Monsieur Maurice DURAND
Av. P.Brossselette
26 800 PORTES LES VALENCE

le 8 septembre 2003

Monsieur,

Je vous confirme par la présente notre conversation téléphonique concernant la société A.L.T :

1/ je vous informe ne plus vouloir assumer la gérance rémunéré de la société A.L.T à compté de ce jour.

2/ j'accepte de vous vendre les parts de la société ALT que je détiens .

3/ j'accepte la mise en vente du matériel appartenant à la société ,listé ci dessous :

1 compresseur

1 scie métal sur pieds

1 transpalette 2t5

2 riveteuses

1 ensemble de mobilier de bureau comprenant:

3 bureaux

2 meubles poste informatique

2 tables dessus verre

5 chaises métal

2 fauteuils de bureau

2 meubles 3 tiroirs sous bureau

1 meubles bas 1 étagère 2 portes

divers petits accessoires bureau

Recevez , monsieur, mes meilleures salutations.

